



# GOND R'INFOS

## La vie locale

Budget communal

Remaniement du cadastre

Centre de loisirs

École

Voirie

Lotissements communaux

Recensement (suite...)

Quartier de la halle

Travaux divers

Caserne

Communication

Sictom



Centre de loisirs



Nouvelle affiche



Travaux de la traverse

## Le mot du Maire disparaît

Le dispositif législatif et la jurisprudence relatifs à la période pré-électorale des élections municipales\* réglementent notamment les actions telles que les inaugurations, réceptions, bulletins et magazines municipaux valorisant l'équipe sortante.

Pour ce qui est de ce dernier point, la jurisprudence précise que les moyens de communication de chaque collectivité intéressée par le scrutin doivent respecter les 4 principes suivants :

**principe d'antériorité :**

l'action de communication (en l'occurrence à Gondrin, il s'agit essentiellement du bulletin municipal « Gondr'infos ») ne doit pas avoir été lancée spécifiquement en vue des élections pour soutenir un candidat.

**principe de régularité :**

ne pas modifier la périodicité des publications dans la période électorale (6 mois qui précèdent le mois du vote).

**principe d'identité :**

ne pas modifier les supports de communication utilisés par la collectivité (pagination et rubriques).

**principe de neutralité :**

l'information municipale ne doit comporter que des messages politiquement neutres, à caractère purement informatif.

Il est interdit de publier des éditoriaux ou interview accompagnés de la photo de l'élu dans les bulletins municipaux.

Depuis sa création, Gondr'infos a toujours eu comme seul objectif celui d'informer les gondrinois et gondrinoises sur les réalisations ou projets concrets en dehors de tout esprit polémique et propagandiste. Il en sera de même au cours des mois prochains.

Toutefois, compte tenu de ce qui précède nous veillerons particulièrement au respect des règles qui s'imposent à la rédaction du bulletin.

Aussi, à compter de ce numéro, et jusqu'au résultat des prochaines élections municipales dont le scrutin est fixé au 9 et 16 mars 2008, « le mot du maire » sera absent de l'éditorial de Gondr'infos afin de contribuer à l'équité du débat électoral.

Informé dans la clarté c'est bien, respecter le débat démocratique aussi.

Le Secrétaire Général

\* soit les 6 mois qui précèdent le mois du scrutin.

## Budget communal

Le Conseil Municipal, réuni le 12 avril dernier, a adopté le projet de budget 2007.

A cette occasion, il s'est aussi prononcé favorablement à la reconduction des taux d'imposition 2006 concernant les quatre taxes locales.

Par conséquent, ces taux restent inchangés pour 2007 à savoir :

- taxe d'habitation = 13,24 %
- taxe foncière sur le bâti = 38,00 %
- taxe foncière sur le non bâti = 125,00 %
- taxe professionnelle = 13,00 %

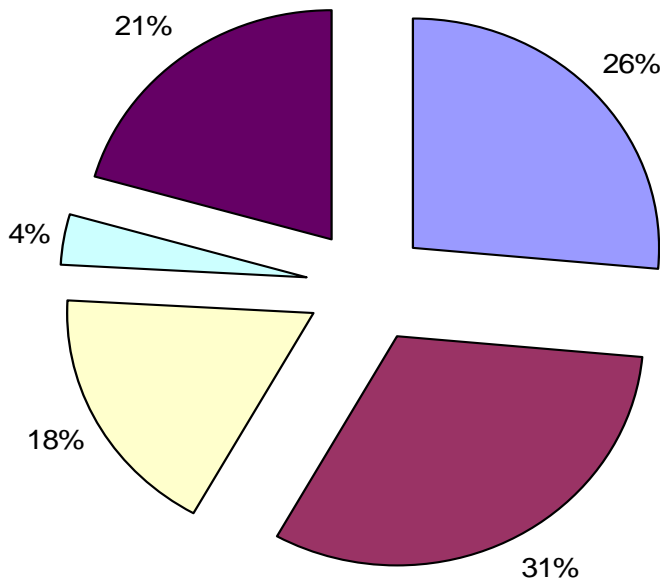
Concernant le budget 2007, force est de constater que la principale évolution se situe en section d'investissement.

En effet, si la section de fonctionnement (dépenses et recettes) reste stable (+ 0,75 %), la section d'investissement est en très nette augmentation, laquelle est liée, essentiellement, à la réalisation des travaux d'aménagement de la traverse.

Ci-après, vous est présentée la composition du budget, section par section :

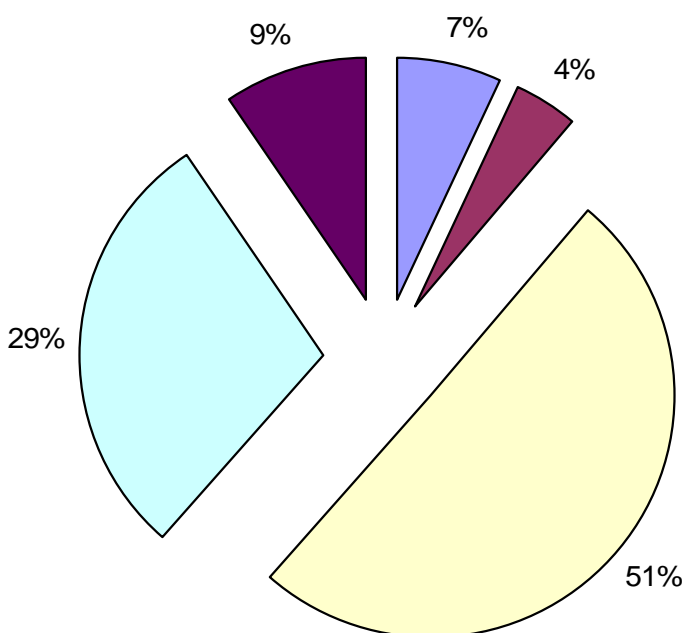
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES</b>	<b>Somme (euros)</b>	<b>%</b>
Charges à caractère général (fournitures et travaux d'entretien)	302 900	26,28
Charges de personnel	364 200	31,60
Autres charges de gestion courante (Contributions aux établissements intercommunaux, subventions...)	207 063	17,96
Charges financières	41 000	3,56
Virement à la section d'investissement	237 475	20,60
<b>Total</b>	<b>1 152 638</b>	<b>100,00</b>

Budget...



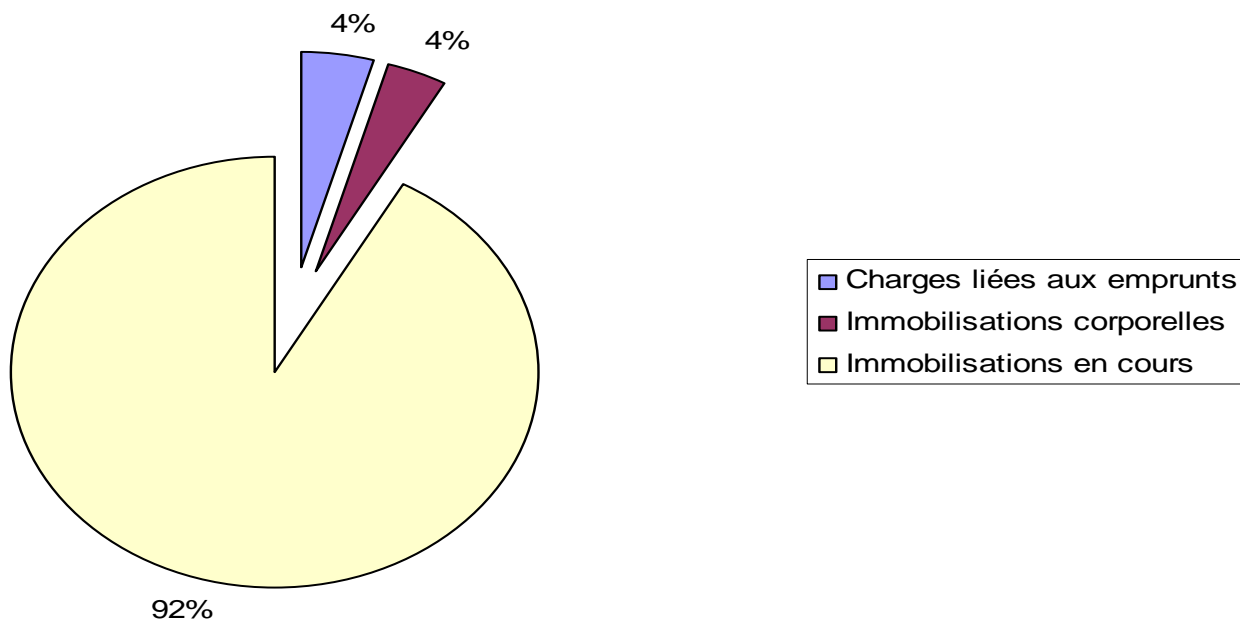
- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Virement à la section d'investissement

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES</b>	Somme (euros)	%
Produits des services et recettes diverses	79 090	6,87
Travaux en régie	50 000	4,34
Impôts locaux	578 098	50,15
Dotations, subventions et participations	337 260	29,26
Produits financiers	108 190	9,38
<b>Total</b>	<b>1 152 638</b>	<b>100,00</b>

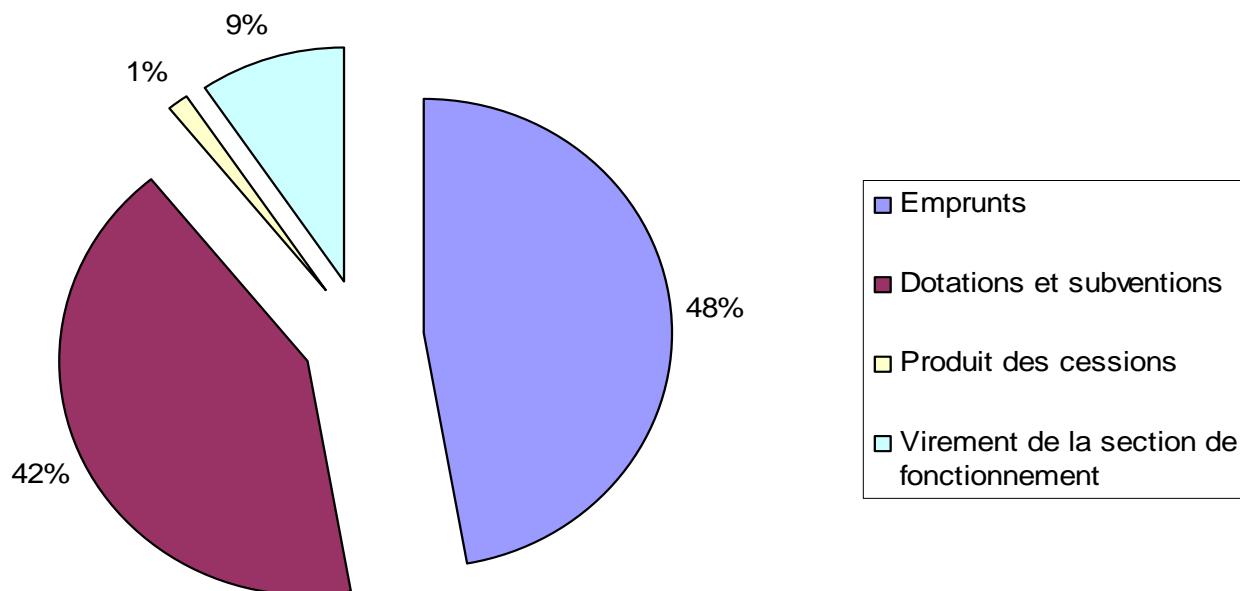


- Produits des services et recettes diverses
- Travaux en régie
- Impôts locaux
- Dotations, subventions et participation
- Autres produits de gestion courante

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉPENSES</b>	Somme (euros)	%
Charges liées aux emprunts	112 486	4,42
Immobilisations corporelles	94 056	3,69
Immobilisations en cours	2 340 113	91,89
<b>Total</b>	<b>2 546 655</b>	<b>100,00</b>



<b>SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES</b>	Somme (euros)	%
Emprunts (Dont traverse : 1 026 000 €)	1 200 356	47,13
Dotations et subventions	1 072 696	42,12
Produits des cessions	36 128	1,42
Virement de la section de fonctionnement	237 475	9,33
<b>Total</b>	<b>2 546 655</b>	<b>100,00</b>



## Remaniement du cadastre

A partir du mois de janvier 2008, les agents du service du cadastre vont procéder à un remaniement partiel du plan cadastral de la commune.

Ce remaniement a pour objectif d'établir de nouveaux plans des emprises et propriétés foncières qui soient le juste reflet de la réalité constatée sur le terrain.

Les secteurs concernés sont essentiellement situés au village et en zone périurbaine.

A cette occasion, les agents en charge de ce remaniement sont habilités à pénétrer sur les propriétés privées en vue de procéder à différents relevés qui serviront à la réalisation des nouveaux plans.

Ce lourd et minutieux travail nécessitera l'implantation provisoire de « repères » matérialisés par des piquets ou autres matériaux.

Les propriétaires et/ou occupants sont donc invités à ne pas retirer ce matériel sans y avoir été préalablement autorisés, nous les en remercions d'avance.

## Le centre de loisirs fait peau neuve

Sur le même principe ayant défini la réhabilitation du pavillon de sieste l'an dernier, le service technique municipal a réalisé d'importants travaux d'aménagement au Centre de Loisirs durant les vacances scolaires d'été.

Le chantier a consisté, après avoir abattu les cloisons, à la réfection des revêtements muraux et du sol, la pose d'un plafond acoustique, de nouvelles menuiseries, l'aménagement de nouveaux sanitaires ainsi que de la distribution électrique.

Ces trois derniers postes ont été confiés à des entreprises.

La réalisation de ces travaux répond à un double objectif :

- améliorer les conditions d'accueil des enfants
- assurer de bonnes conditions d'encadrement, d'animation et de surveillance.

## Centre de loisirs périscolaire

Le Centre de Loisirs de Gondrin accueille les enfants âgés de 3 à 11 ans depuis le mardi 4 septembre 2007.

Ouvert du lundi au vendredi de 7 h 45 à 9 h 00 et de 17 h à 18 h 45, le centre propose de nombreuses et diverses activités dans le respect du rythme de l'enfant.

L'équipe d'animation encadre deux groupes d'enfants répartis selon leur âge (3 à 6 ans ; 7 ans et plus) et leur propose des activités de nature différente, pour chacun des deux groupes.

Dans le cadre de son accueil journalier et périscolaire, le centre de loisirs propose à partir du 22 octobre « une aide à apprendre ». Cette nouvelle activité est assurée par M. Serge Orbillot les lundis, mardis et jeudis de 17h15 à 18h30 au centre de loisirs (groupe de 12 enfants maximum)

La tarification du centre est fixée à 1 euro par jour.

Pour plus de renseignements :

Téléphoner au 05.62.29.16.55. aux heures de fonctionnement du centre.

## Le centre de loisirs sans hébergement

Désormais, le C.L.S.H. est habilité à accueillir, durant les vacances scolaires, les enfants dès leur trois ans révolus.

Cette extension d'âge entrera en application dès les vacances de Toussaint dont le programme du séjour sera communiqué par le centre.



## Rentrée scolaire 2007/2008

La rentrée scolaire s'est effectuée le mardi 4 septembre dernier comme l'ensemble des écoles fonctionnant sur le rythme de 4,5 jours par semaine.

L'effectif du regroupement pédagogique Courrensan-Gondrin est stable à savoir 86 élèves scolarisés à Gondrin et 48 scolarisés à l'école de Courrensan.

Gondrin accueille deux classes maternelles, une classe CP-CE1 et enfin une classe CE1-CE2. De son côté, Courrensan accueille les élèves de CE2-CM1 et de CM1-CM2.

Le rythme scolaire est inchangé (voir ci-après), l'enseignement est dispensé les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9 h à 12 h puis de 14 h à 17 h et les samedis en matinée.

A noter toutefois, que durant 12 samedis matin, l'école ne dispensera pas de cours. Le calendrier de ces samedis est communiqué par les professeurs aux parents d'élèves.

## Fonctionnement de l'école et rythme scolaire

Alors qu'il semble acquis qu'à partir de la prochaine rentrée scolaire, les cours du samedi matin seront supprimés et, dans l'attente de prendre connaissance des mesures concrètes relatives à la mise en place de ce nouveau rythme scolaire, il vous est rendu compte ci-après des discussions menées au niveau de Gondrin à ce sujet pour la rentrée 2007/2008.

Au cours du mois de février dernier la mairie de Gondrin a organisé une enquête auprès des parents d'élèves gondrinois afin de prendre connaissance de leur avis et de leur souhait en matière de fonctionnement et de rythme scolaire à l'école.

A l'issue de cette consultation, les résultats ont été les suivants :

**70 envois**

**48 réponses**

**Participation : 68,5 %**

**1) Vous souhaiteriez que l'école de Gondrin fonctionne :**

- en école unique 32,6 %  
*scolarisation sur le site de Gondrin de la maternelle au CM2*
- au sein d'un R.P.I. regroupant 2 écoles (*tel qu'actuellement*) 56,5 %  
*Scolarisation à Gondrin ou Courrensan*
- au sein d'un R.P.I. regroupant 3 écoles 10,9 %  
*Scolarisation à Gondrin, Courrensan ou Lagraulet du Gers*

**2) Vous souhaiteriez que le rythme scolaire hebdomadaire soit :**

- De 4 jours (*avec vacances raccourcies*) 35,4 %
- De 4 jours et demi 64,6 %

**3) Si le rythme retenu est de 4 jours et demi, votre préférence se porte sur :**

- Une scolarisation de mercredi matin 65,9 %  
*avec restauration scolaire et CLSH le mercredi après-midi (service communal facultatif)*
- Une scolarisation le samedi matin 34,1 %

**4) Vous souhaiteriez que la pause méridienne (13h-14h) soit :**

- Un temps d'activités (*tel qu'actuellement*) 85,4 %
- Un temps libre (*récréation*) 14,6 %

**Conseil d'école**

A l'occasion du Conseil d'École réuni le jeudi 29 mars 2007, les thèmes objets de l'enquête ont été soumis à discussion puis au vote des membres de ce conseil :

- décision de maintenir le R.P.I. Courrensan-Gondrin pour la rentrée 2007-2008 (à l'unanimité)
- maintien de la semaine à 4 jours et demi (à l'unanimité)
  - ♦ 7 voix pour le samedi matin
  - ♦ 5 voix pour le mercredi matin, dont les élus municipaux
  - ♦ 2 abstentions
- reconduction des activités de la pause méridienne à la rentrée (à l'unanimité).



*Sur une initiative du Comité des Fêtes :*

**SAMEDI 8 DECEMBRE 2007**

**De 14h à 18h aux promenades**

- **parcours sportif**
- **Vente d'objets au profit du Téléthon**
- **Exposition de photos de « l'ancien Gondrin »**
- **Défi : Gondrin - Paris**
- **Collecte de téléphones portables usagés**

**Le soir, repas à la salle des fêtes : 10€**

*Les recettes seront reversées intégralement au Téléthon*

**Voirie**

### Aménagement de la traverse

A l'issue des travaux d'enfouissement des réseaux « secs » (électricité, télécom et éclairage public), de réfection du réseau principal d'eau potable, le chantier de voirie a débuté depuis la mi-mai à l'entrée sud de Gondrin.

Après une pose estivale, ils ont repris en septembre sur la partie centrale de la traverse. Sur ce secteur, d'importants travaux de décaissement sont menés afin, d'une part, de mettre en place un réseau de collecte des eaux pluviales et, d'autre part, de réhabiliter le fond de forme de la chaussée.

L'ensemble de ces travaux est réalisé sous circulation réglementée par alternat et une déviation a été instaurée pour les poids lourds de plus de 3,5 tonnes (sauf transport scolaire, lignes régulières, dessertes locales et engin de secours et de sécurité).

L'évolution du chantier s'effectue dans le sens Eauze-Condom et il s'achèvera donc après le carrefour formé par la R.D. 931 et la rue de Gigougny au début du mois de janvier 2008.

Il est rappelé que toute personne intéressée peut consulter les plans de cet aménagement, en mairie, aux heures habituelles d'ouverture.



### Voie nouvelle

Très prochainement vont débiter les travaux d'aménagement de sécurité au lieu-dit «Camaradon». Ils consistent en la création d'une voie nouvelle desservant la R.D.91 et d'une voie d'évitement sur cette même R.D.

De dossier a été étudié avec les services du Conseil Général du Gers, partie prenante en sa qualité de propriétaire de la R.D. 931.



### Entretien

Après les travaux d'entretien des accotements, fossés et talus (fauchage) réalisés cet été puis au début de cet automne, est arrivé le temps de la réfection des chaussées : reprofilage, bitumage.

**Création d'accès** : chaque création ou modification d'accès à une parcelle nue, à bâtir ou bâtie doit faire l'objet d'une déclaration en mairie.

## Lotissements communaux

Comme indiqué dans le précédent numéro, deux projets sont actuellement en phase d'étude.

Un plan de composition de chacun des futurs lotissements a été remis par le maître d'œuvre et a reçu une validation de principe.

Par conséquent, et sous réserve de modifications d'ordre technique, les deux lotissements se composeraient comme suit :

### Lotissement situé à « Bellevue » :

Une demande de permis de lotir est en cours d'instruction.

Il sera composé de 9 lots dont les surfaces vont d'environ 1100 m<sup>2</sup> à 2000 m<sup>2</sup>.

Chaque lot devra être équipé par son propriétaire d'un système d'assainissement individuel.

### Lotissement situé à « Huau » :

Création de 26 lots dont 9 destinés à des logements locatifs et 4 à des logements en location accession (opération confiée au Toit Familial).

13 lots seront donc accessibles à la vente « classique » avec des surfaces proposées d'environ 850 m<sup>2</sup> à 1500 m<sup>2</sup>.

Ce lotissement sera raccordé au réseau d'assainissement collectif.

Compte tenu des aspects techniques de chacun des lotissements, il est dorénavant et déjà prévu que celui situé à « Bellevue » sera le premier viabilisé et commercialisable.

## Recensement (suite)

Comme indiqué dans le précédent bulletin, le recensement de la population gondrinoise s'est déroulé entre les 18 janvier et 17 février derniers.

Le personnel chargé de réaliser les opérations de recensement remercie l'ensemble des habitants et résidents de Gondrin pour leur accueil et leur parfaite coopération.

Même s'il revient à l'I.N.S.E.E. de communiquer les résultats officiels après analyse complète des données, il est tout à fait possible d'indiquer, dans l'attente, officieusement et sous réserve de correction (s), les éléments suivants :

- 611 logements ont été recensés sur la commune (+ 20,18 % par rapport à 1999)
- la commune compterait 1 125 habitants soit 9,75 % d'augmentation (sans la prise en compte des étudiants).

Les chiffres et statistiques relatifs à ce recensement ne seront officiellement connus qu'au cours de l'année 2008, sur un plan national mais aussi local.

## Quartier de la Halle

Le début des travaux d'aménagement du quartier de la halle est imminent.

Ce projet dont la réalisation était initialement prévue au printemps a été repoussé à l'automne.

Divers corps de métiers vont intervenir sur ce chantier afin de réaliser des travaux de voirie, de maçonnerie, de plomberie, de mobilier urbain et de végétalisation.

En complément, le Syndicat Départemental d'Électrification interviendra au niveau de la mise en œuvre d'un éclairage public dédié au site.

Préalablement à la réalisation de cet aménagement, le réseau d'adduction d'eau potable a été réhabilité et les réseaux « secs » (électricité et télécom) ont été dissimulés.

Les plans du projet peuvent être consultés en mairie, aux heures habituelles d'ouverture.

Halle...

## Travaux divers

Outre l'aménagement du centre de loisirs, les services municipaux ont confectionné, peu avant l'été, une murette et mis en place une clôture et un portail sur le site de la salle des fêtes. Cette réalisation permet désormais une utilisation de la salle et de ses extérieurs en toute sécurité notamment pour les jeunes enfants.

Très récemment, au lieu-dit « Lassalle », la parcelle de terre communale longeant la R.D. 931 et située en face du hameau de Sourbès a été « travaillée » afin d'y semer une jachère fleurie.

Diverses parties de réseaux de collecte des eaux pluviales ont été créées ou aménagées au village. Ce fut le cas, rue Edouard Mondin, boulevard des Jardins, rue Jean Jaurès (parallèlement à l'aménagement de la traverse).

Les enfants des classes maternelles disposent depuis les vacances de Pâques de nouveaux sanitaires spécialement aménagés à leur attention dans un ancien local d'archivage.

Le service technique a réalisé les travaux de création d'une aire de stationnement destinée aux usagers de la maison des associations, rue des Ardouens.

Travaux...

Peu avant l'été, le système de trop plein et d'évacuation des eaux du bassin de la base de loisirs a été réhabilité au moyen de la pose de nouvelles buses.

Dans le cadre du projet de création d'un lotissement au lieu-dit « Huau » (voir précédemment), le bosquet attenant aux parcelles à lotir a été défriché et réaménagé (travaux toujours en cours) afin de le rendre ultérieurement accessible au public.

## Caserne

Les travaux de construction de la nouvelle caserne vont débuter tout prochainement. Une quinzaine de corps de métiers vont intervenir sur le chantier.

Rappelons que ce projet est réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Service Départemental d'Incendie et de Secours, c'est-à-dire que c'est le S.D.I.S. qui arrête le projet, choisit les entreprises à l'issue d'une procédure d'appel d'offres et finance les travaux.

De son côté, la commune a cédé gracieusement au S.D.I.S. un terrain constructible, préalable indispensable à toute construction d'un nouveau casernement.

Le week-end des 15 et 16 septembre derniers, les sapeurs pompiers de Gondrin ont réalisé, sous forme de « corvée », le terrassement du terrain devant accueillir la future caserne dont l'achèvement des travaux est prévu au début de l'été 2008.

### Nouvelles recrue

Julien DESCAMPS et Mathieu JORREY ont rejoint l'effectif du Centre de Secours et d'Intervention de Gondrin. D'importantes et nécessaires périodes de formation les attendent au cours des trois prochaines années. Leur arrivée s'ajoute à celle de Mme PINTO Cindy qui bénéficie d'une double affectation sur Courrensan et Gondrin.

### Nouveau secteur de défense

Une importante partie de la commune de Mouchan sera désormais couverte par le C.I.S. de Gondrin. Ce territoire s'ajoute au secteur déjà défendu à savoir : Gondrin, Lagraulet-du-Gers et Lauraët pour partie.

## Communication

La commune s'est dotée de nouveaux outils de communication :

- Un site internet ; **www.gondrin.fr**
- De nouveaux dépliants et imprimés
- De nouvelles affiches

Les deux derniers supports sont essentiellement destinés à la promotion externe à Gondrin.

Le site internet s'adresse à tous les internautes curieux de prendre connaissance des dernières informations sur notre village.



## Tutorat des collégiens

La médiathèque propose, à compter du 22 octobre, un tutorat pour les élèves de collège assuré par M. Serge Orbillot, les mercredis après-midi de 14h à 17h, en période scolaire.

L'objectif essentiel de cette activité est de développer une méthodologie de travail et d'apporter une aide ponctuelle aux collégiens.

Renseignements et inscriptions en mairie : 05.62.29.12.43

Coût d'adhésion : 3€ par élève par an.

## Sictom

### Mise à disposition de composteurs

Dans le cadre d'une campagne de réduction de la quantité de déchets ménagers menée en partenariat avec le centre de tri départemental « Trigone », il va être distribué, moyennant une contribution de 10€, des composteurs aux habitants du territoire du Sictom de Condom qui en font la demande.

Ces composteurs d'une capacité de 325 L permettront d'obtenir un compost de qualité à partir des déchets verts du jardin et des déchets compostables de la cuisine (épluchures, coquilles d'oeuf, sachet de thé ... ). Ils vont permettre une réduction des quantités de déchets à la source et limiter ainsi l'augmentation des quantités de déchets à collecter et à enfouir sur le département.

Les personnes intéressées par ces composteurs peuvent en faire la réservation dans les déchetteries du Sictom (Condom, Montréal du Gers et Vic-Fezensac) ou par mail [f.bertholom@condom.org](mailto:f.bertholom@condom.org) (objet : composteurs).

### **Consignes de tri sélectif**

50% de notre poubelle étant constituée d'emballages recyclables, il est important de séparer ces déchets afin de leur éviter l'enfouissement et permettre leur recyclage.

Tout ce que vous mettez dans le bac jaune doit être sec et propre (sans reste alimentaire). Les déchets sont à jeter en vrac dans ce bac: n'utilisez **pas de sacs plastiques** (y compris les sacs transparent recyclable).

Vous pouvez y mettre:

- Les emballages métalliques: boîtes métalliques, aérosols, briques alimentaires,
- Le papier et le carton: emballages carton, journaux, magazines, prospectus
- Les bouteilles et flacons en plastique

Concernant le verre des points d'apport volontaire sont à votre disposition à proximité de votre lieu d'habitation. Ces colonnes de verre servent uniquement à la collecte des bouteilles, des pots et des bocaux (pas de vaisselle, ni de vitres).

Concernant les autres déchets (déchets verts, bois, gravats, plastiques, ferrailles, cartons de déménagements, textiles, huiles de vidange, piles, batteries, cartouches d'encre, téléphones portables, déchets ménagers spéciaux... ), les déchetteries du SICTOM de Condom reste à votre disposition.

### **Nouveaux horaires des déchetteries**

Déchetterie de Condom :

**Du lundi au vendredi de 8h-12h et de 13h30-18h**

Déchetterie de Vic-Fezensac :

**Lundi, vendredi et samedi : 8h-12h et 13h30-18h**

**Mardi et mercredi 13h30-18h**